MAIRIE DE LESIGNAC-DURAND
CHARENTE
016-211601836-20260330-ARRETE04_2026-AR
Reçu le 17/04/2026
Téléphone : 05 45 65 04 65
Email : mairie.lesignac@wanadoo.fr

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE

DE Mme BRANDY Sidonie, secrétaire générale de mairie

GRADE Rédacteur

Le Maire de Lésignac-Durand,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-19, R2122-8 et R2122-10

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que Mme BRANDY Sidonie, rédacteur, exerce les fonctions de secrétaire générale de mairie dans la commune de Lésignac-Durand et dans le souci d'une bonne administration locale il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans certains domaines,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Monsieur le Maire de Lésignac-Durand, M. AGOSTINELLI Armand, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Mme BRANDY Sidonie, rédacteur, pour la signature :

- des copies du registre de l'Etat Civil

- des justificatifs de domicile

- des certifications de signature lors de procuration et pour les documents de pension des personnes étrangères

- des lettres recommandées avec AR et bon de commandes pour la Poste (commande de timbres et d'affranchissement de courriers simples ou recommandés)

à compter du 30 mars 2026

ARTICLE 2 :

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressée.

Ampliation adressée au :

- à Monsieur le Préfet

Fait à Lésignac-Durand, le 30 mars 2026

Le Maire, AGOSTINELLI Armand

MAIRIE de LESIGNAC DURAND (Charente)

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 31/04/2026 Signature de l'agent :